Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le 16/01/2025
ID : 085-258502962-20250114-D004_BUR140125-DE

D004-BUR140125

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : M. Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 07 janvier 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

**Convention de financement FICOL**
**Entre l'Agence Française de Développement et Trivalis**

**Projet « Appui technique à la municipalité de Zahlé**
**pour renforcer ses capacités en matière de valorisation des déchets organiques et de protection de l'environnement ».**

**Vu** la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) est un dispositif qui permet à l'AFD de financer directement des projets initiés puis mis en œuvre par les collectivités territoriales françaises dans les pays en développement.

**Considérant** qu'en 2021 et 2022, Trivalis a participé au projet SOCLE (Soutien opérationnel aux collectivités locales libanaises pour l'environnement) porté par la Région des Pays de la Loire dont l'objectif était de renforcer les compétences sur la gestion environnementale et les énergies renouvelables des collectivités locales libanaises, en s'appuyant sur les compétences de la Région des Pays de la Loire et des acteurs de son territoire en collaboration avec l'ALMEE (Association Libanaise pour la Maîtrise de l'Energie et pour l'Environnement).

**Considérant** que ce projet SOCLE, aujourd'hui terminé, Trivalis a souhaité avec quatre de ses collectivités adhérentes poursuivre ce partenariat au titre de la coopération décentralisée avec la municipalité de Zahlé au Liban autour d'un projet de développement de la collecte séparée et du compostage des biodéchets

**Considérant** que dans ce contexte, une demande de financement a été présentée par Trivalis à l'AFD au titre de la FICOL, pour le projet « Appui technique à la municipalité de Zahlé pour la mise en œuvre de la collecte séparée et du compostage des biodéchets ».

**Considérant** que l'AFD a décidé d'attribuer à Trivalis une subvention de 1 403 274 € pour soutenir ce projet.

**Considérant** que les conditions de versement de cette subvention doivent faire l'objet d'une convention, entre Trivalis et l'AFD.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**- Approuver** la convention ci-jointe relative à l'attribution d'une subvention au titre de la FICOL à intervenir avec l'AFD pour la réalisation d'un projet visant à appuyer les capacités de la municipalité de Zahlé en matière de valorisation des déchets organiques et de protection de l'environnement,

**- Autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le 16/01/2025
ID : 085-258502962-20250114-D004_BUR140125-DE



Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**- Approuve** la convention ci-jointe relative à l'attribution d'une subvention au titre de la FICOL à intervenir avec l'AFD pour la réalisation d'un projet visant à appuyer les capacités de la municipalité de Zahlé en matière de valorisation des déchets organiques et de protection de l'environnement,

**- Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 16/01/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 16/01/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).